

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

**Séance publique du 27 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mai, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Mme Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Régine DE RODAT représentée par M Pierre MALGOUYRES  
M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT  
Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT  
Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC  
Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Sylvie LOPEZ

**Absents :**

M Yohan ENCAUSSE  
M Michel PELLETIER  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** Mr Maurice TEULIER

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20240509**

**Plan de financement – Programme Voirie 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu La Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la nécessité de maintenir la voirie communale en bon état par un programme annuel de réparations et de renforcements pour 2024 à savoir :

- Aménagement d'un trottoir rue de la Gagée ;
- Elargissement des trottoirs rue des Rosiers, rue des 4 Vents et rue des Peyrières ;
- Rénovation des trottoirs rue du Château d'Eau.

Vu la délibération DL20240104 approuvant le projet et le plan de financement initial ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 15 mai 2024 fixant le taux de subvention à 25% au titre de la DETR 2024 pour cette opération ;

Vu le résultat de la consultation et l'analyse des offres reçues ;

Il convient de mettre à jour et de délibérer sur le montant de l'opération ainsi que sur le plan de financement.

Le montant de ce programme est de 64 006, 52 € HT.

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- 1- **D'approuver** le montant des travaux qui s'élève à 64 006,52 € HT ;
- 2- **D'approuver** le plan de financement ci-après :
  - Etat – DETR 2024 : **16 001.63 €** soit 25%
  - Commune : **48 004,89 €** soit 75%
- 3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- 4- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance,  
**Maurice TEULIER**



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 29 mai 2024
- Sa publication :
  - o Affichée le : 29 mai 2024
  - o Retirée le :